



BRAS DES MOUSSES

Confluence avec le canyon d'Amuse Gueule

Géographie

Le Bras des Mousses est un affluent de la ravine des sept bras sur le territoire communal de Saint-Joseph. Il est un des bras source de la rivière Langevin.

Les premières sources apparaissent par contraste de perméabilité entre 1230 et 1450 mètres d'altitude. Elles émergent en interface entre les coulées plus récentes de phase IV et III du Piton de la Fournaise. Les couches traversées sont exclusivement composées de basaltes, présentant des degrés d'altération variables suivant l'altitude et le type de coulée recoupée.

Milieux

Le canyon du Bras des Mousses est situé au sein de l'étage mésotherme. La première partie de la marche d'approche traverse des milieux secondarisés par l'activité agricole ancienne et actuelle du village de Cap Blanc. Les plateaux et terrasses empierrés, exploités depuis 1785 par les premiers habitants, sont aujourd'hui recouvert de forêts exogènes à filaos *Casuarina cuminghamiana* dont la plantation en reboisement a été activement menée autrefois par les Eaux et Forêts (a).

Le fond de vallée, constitué de matériaux colluvio-alluvionnaire de taille décimétrique à plurimétrique, voit se développer, sur de rares secteurs, des fourrés hygrophiles à branle vert *Erica reunionensis* et bois de rempart *Agarista salicifolia*. Ces habitats natifs sont, sans surprise, mis en concurrence avec le filaos, dont la régénération se fait maintenant de façon naturelle et exponentielle. Il en découle une perte de la dynamique pionnière d'origine, notamment des premiers stades de développement bryo-lichéniques sur et entre les blocs émergents des terrasses alluviales fortement remobilisées.

Les chablis sont, quant à eux, automatiquement recolonisés par des espèces exogènes envahissantes comme le raisin marron *Rubus alceifolius* ou la fausse jouvence *Ageratina riparia* (b).





La jonction avec le canyon de Cap Blanc apporte un débit important dans la ravine des Sept Bras

Dans la montée, on constate un timide retour des espèces indigènes dans les boisements à filaos. Distribuées de façon sporadique, ces plantes sont, pour la plupart, des arbustes sciaphiles ou herbacées comme la paille sabre *Machaerina iridifolia*, le bois de corail *Chassalia coralioides*, le bois d'oiseau *Claoxylon parviflorum*, le café marron *Coffea mauritiana* ou encore l'orchidée *Calanthe sylvatica* (c). Pour les autres, l'espoir de les voir émerger de la canopée de filaos est mince, voire inexistant.

A partir de 1200 mètres d'altitude, on quitte sans transition le boisement en traversant d'abord des manteaux à branle vert sur crête, puis, à l'approche du cours d'eau, des forêts à mahot blanc *Dombeya ciliata* et bois d'oiseau *Claoxylon parviflorum* (d). On constate un développement cryptogamique très important sur les falaises environnantes qui a donné son nom au canyon.

A la faveur de l'humidité importante, les bordures de cours d'eau et abords des bassins évoluent en prémanteaux à bois de source *Boehmeria stipularis*, sur des blocs charriés ou éboulés (e).

A l'arrière, sur les crêtes exposées à un ensoleillement accru et à des remontées d'air chaud, se développent des fourrés bas à branle filaos *Erica arborescens* et petit mahot noir *Dombeya ferruginea*.

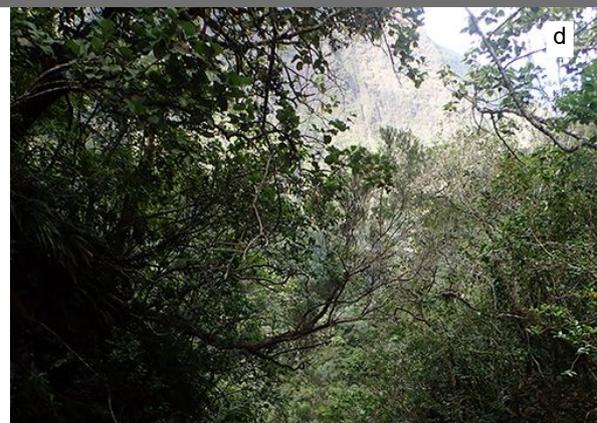
Enfin, l'arrivée au canyon de Cap Blanc marque l'entrée dans le collecteur, très encaissé, dont les gorges étroites sont constamment soumises aux crues violentes de la région.

La végétation sur les falaises, constituée de voiles à ayapana marron *Ageratina riparia*, est d'autant plus pionnière qu'elle est amenée à disparaître à chaque épisode cyclonique.

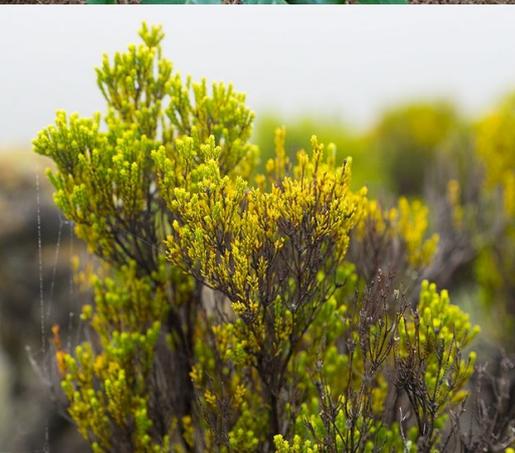
Pour résumer, le canyon du Bras des Mousse présente un intérêt floristique sur le tiers supérieur de sa marche d'approche. La traversée du boisement à filaos ne doit pas faire oublier la présence d'espèces indigènes qui peinent à se maintenir, souvent coupées ou cassées pour marquer le chemin. Des solutions plus respectueuses existent pourtant, comme l'amarrage de nœuds sur les feuilles ou la pose d'un balisage discret (selon la réglementation en vigueur).

Plus bas, la forte fréquentation du site n'améliore pas la survie des espèces en bordure des sentiers, qui sont parfois mutilées pour alimenter les feux de camp sauvages, pourtant interdits sur l'ensemble du domaine forestier.

Il est donc essentiel de concilier l'activité touristique et sportive avec la préservation de ces espaces, en adoptant des pratiques plus respectueuses de l'environnement et en renforçant la sensibilisation.



Une flore à préserver



Court échantillon de la diversité indigène rencontrée sur l'ensemble du parcours.

Change écorce, *Aphloia theiformis*, LC

Arbuste indigène de La Réunion distribué assez largement dans les forêts de basse altitude jusqu'aux formations altimontaines. Appelé aussi « goyav marron » à cause de la ressemblance de son écorce avec celle du goyavier (*Psidium guajava*). Le change écorce se reconnaît à ses feuilles dentées et alternes et surtout à son écorce se détachant en plaques.

Petit bois d'oiseau, *Claoxylon parviflorum*, LC

Petit arbre de la famille des Euphorbiacées endémique des Mascareignes. C'est une espèce des forêts mégathermes hygrophiles et mésothermes. Le limbe est obovale, à marge dentée. La face supérieure est glabre et parfois luisante. Cette espèce affectionne les sous-bois humides et ombragés. On la retrouve parfois dans les strates supérieures où elle peut émerger de la canopée.

Bois de corail, *Chassalia coralioides*, LC

Arbuste de la famille des Rubiacées endémique de l'île de La Réunion. C'est une plante présente à basse et moyenne altitude. Les feuilles sont elliptiques, glabres et opposées. C'est une espèce sciaphile affectionnant les sous-bois humides. L'inflorescence, en forme de corail, lui a valu son nom vernaculaire.

Branle vert, *Erica reunionensis*, LC

Arbuste commun endémique de La Réunion retrouvé à des altitudes variables entre 500 et 3000m. C'est une plante particulièrement adaptée aux conditions extrêmes (vent, froid, gel, sol pauvre...) à l'origine d'un milieu appelé « avoune »



Angraecum ramosum, LC

Orchidée épiphyte ou litophyte endémique de la Réunion et de Maurice. Très commune à des altitudes variables entre 200 et 1500 mètres d'altitude en forêts sèches ou humides.

Elle forme des touffes rampantes et grimpantes. Les feuilles, souvent glabres et luisantes, sont organisées en deux rangées alternes. Les fleurs sont de couleur blanche.



Bois de négresse, *Philanthus phyllireifolius*, LC

Arbuste de la famille des Euphorbiacées, très commun dans les forêts humides de basse altitude et forêts de montagne. L'espèce peut atteindre 6 mètres de hauteur. Les feuilles sont simples, alternes et disposées dans un même plan. La couleur du limbe varie fortement en fonction de la luminosité. Cette espèce affectionne les ripisylves et fait partie des premières à recoloniser les berges après des crues violentes.

Son nom provient de la tisane fabriquée auparavant pour les femmes esclaves pour qu'elles puissent avorter.



Liane croc de chien, *Smilax anceps*, LC

Liane de la famille des Smilacacées, indigène de la Réunion. Elle est présente sur une grande partie des territoires de l'océan Indien.

Elle peut atteindre plusieurs mètres de long. La tige peut comporter de nombreux aiguillons sur les zones les plus anciennes. Cette particularité lui a valu son nom vernaculaire.

Les feuilles sont simples, ovales, à marge entière. L'apex est souvent recourbé vers l'arrière.



Bois d'osto, *Antirhea borbonica*, LC

Arbre de la famille des Rubiacées, pouvant atteindre 10 mètres de hauteur, commune des forêts de 100 à plus de 2000 mètres d'altitude.

C'est une espèce endémique des Mascareignes et de Madagascar.

Elle se reconnaît à ses feuilles groupées au sommet des ramilles, parfois insérées par 3. Le limbe est glabre, poilu au stade juvénile et porte des domaties marquées à l'insertion de nervures secondaires sur la principale.

